

## AVENANT N° 2 AU REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO 2018

### ART. 4 - CLASSEMENT

.../

#### Règle particulière :

En cas de concurrence de date avec une épreuve de Championnat du Monde ou d'Europe d'Enduro : les pilotes participant à une épreuve de Championnat du Monde ou d'Europe à l'étranger le jour d'un Championnat de France se verront attribuer les points qu'ils marqueront lors de cette épreuve dans la limite des deux premiers jours de course.

**Tout pilote participant à une manche du Championnat d'Europe ou du Championnat du Monde d'enduro se déroulant le même weekend qu'une épreuve du championnat de France, se verra attribuer (pour chaque jour de course) la moyenne des points obtenus sur chaque manche du championnat de France non impactée par cette concurrence de date.**

**Pour être éligible à ce report de points, le pilote doit être engagé sur l'ensemble des épreuves du Championnat du Monde ou d'Europe concerné.**

**Ces points seront rajoutés quelques jours avant la finale du Championnat de France s'il n'y a pas concurrence de date pour la finale, sinon ce rajout se fera dans les jours qui suivent la finale.**

*Fait à Paris, le 28 mai 2018*